



# Sentiers

Remarque : Un gain d'altitude suppose un dénivelé cumulatif pour l'aller-retour  
 \* Soustraire 2 km si vous partez du camping Illecillewaet

- RANDONNÉES COURTES**
- 1 **Promenade de la Prucheraie**  
350 m (boucle) Dénivelé : faible | 15 min  
Promenade | Plat ou avec quelques pentes douces
  - 2 **Sentier du Jardin-de-Rocailles**  
430 m (boucle) Dénivelé : faible | 30 min  
Sentier naturel avec des pierres de gué inégales | Tronçons escarpés
  - 3 **Sentier du Ruisseau-Loop**  
1,7 km (boucle) Dénivelé : faible | 40 min  
Sentier naturel | Ancien chemin de fer avec tronçons escarpés
  - 4 **Sentier Rencontre-des-Eaux**  
3,3 km\* (boucle) Dénivelé : faible | 30 min  
Sentier naturel | Terrain plat
  - 5 **Sentier 1885**  
9,2 km\* (aller-retour) Dénivelé : faible | 2 h  
Sentier naturel | Terrain plat
  - 6 **Voies abandonnées**  
**Sentier fermé à l'heure actuelle**
  - 7 **Sentier des Chutes-du-Ruisseau-Bear**  
1 km (aller-retour) Dénivelé : 95 m | 1 h  
Sentier naturel | Terrain escarpé
- RANDONNÉES D'UNE JOURNÉE**
- 8 **Sentier du Lac-Marion**  
6,4 km\* (aller-retour) Dénivelé : 425 m | 2,5 h  
Sentier naturel | Terrain escarpé
  - 9 **Sentier du Grand-Glacier**  
8,4 km\* (aller-retour) Dénivelé : 320 m | 2,5 h  
Sentier naturel et rocheux | Moyennement escarpé
  - 10 **Sentier du Ruisseau-Bostock**  
15,6 km (aller-retour) Dénivelé : 740 m | 7 h  
Sentier naturel | Moyennement escarpé
  - 11 **Sentier de la Crête-Avalanche**  
10,2 km\* (aller-retour) Dénivelé : 795 m | 5 h  
Sentier naturel | Terrain escarpé
  - 12 **Sentier du Col-Balu**  
12,8 km (aller-retour) Dénivelé : 780 m | 4 h  
Sentier naturel avec escaliers de roche | Tronçons escarpés
  - 13 **Sentier de la vallée de l'Asulkan**  
15,8 km\* (aller-retour) Dénivelé : 870 m | 6 h  
Sentier naturel | Terrain légèrement ondulé jusqu'à une crête de moraine escarpée après 4 km
  - 14 **Sentier Hermit**  
6,4 km (aller-retour) Dénivelé : 820 m | 4 h  
Sentier naturel avec escaliers de roche | Terrain très escarpé
  - 15 **Sentier du Mont-Sir-Donald**  
12,2 km\* (aller-retour) Dénivelé : 1 010 m | 5 h  
Sentier naturel avec tronçons rocailleux | Terrain très escarpé
  - 16 **Sentier de la Crête-des-Glacières**  
13,4 km\* (aller-retour) Dénivelé : 960 m | 6 h  
Sentier naturel avec tronçons rocailleux | Terrain très escarpé
  - 17 **Sentier du Rocher-Perley**  
12,8 km\* (aller-retour) Dénivelé : 1 145 m | 6 h  
Sentier naturel et champs de rochers | Terrain très escarpé
  - 18 **Sentier de la Crête-Abbott**  
15,6 km\* (aller-retour) Dénivelé : 1 030 m | 6,5 h  
Sentier naturel | Terrain très escarpé
  - 19 **Tronçon inférieur du sentier de la Vallée-de-la-Beaver**  
10,2 km (aller-retour) Dénivelé : 320 m | 3,5 h  
Sentier naturel | Terrain légèrement ondulé et quelques tronçons escarpés
  - 20 **Parcours de randonnée du Mont-Bald**  
30 km (aller-retour) Dénivelé : 1 125 m | Le changement de distance et d'altitude varie avec la sélection de l'itinéraire

Nord

0 1.25 2.5 5  
kilomètres

Information  
 Stationnement  
 Camping en avant-pays  
 Camping en arrière-pays  
 Toilettes  
 Toilettes du Col Rogers  
 Chalet du Club Alpin du Canada  
 Abri de pique-nique  
 Aire de pique-nique  
 Vélo de montagne  
 Monument  
 Chiens interdits

Sentier Facile  
 Sentier Modéré  
 Sentier Difficile  
 Routes  
 Route Transcanadienne  
 Limite du parc national

**AIRE DU COL-ROGERS ET DE LA VALLÉE DE L'ILLECILLEWAET**

Nord

0 0.5 1 2  
kilomètres

Chalet Asulkan

Refuge du col Sapphire

Asulkan Glacier

**PARC NATIONAL DES GLACIERS**

**AIRE DU COL-ROGERS ET DE LA VALLÉE DE L'ILLECILLEWAET**

VOIR LA CART ENCADRÉE

NE LAISSEZ PAS LES ESPÈCES ENVAHISSANTES SUIVRE VOS TRACES.  
 Nettoyez vos équipements avant d'entrer et de sortir d'une aire de récréation.

Jouez Nettoyez Partez

**Restrictions sur le sentier du Col-Balu**

TOUTE L'ANNÉE

Les chiens sont interdits dans le sentier du Col-Balu et dans le bassin hydrographique du ruisseau Connaught.

**DU 15 JUILLET AU 30 SEPTEMBRE CHAQUE ANNÉE**

Les randonneurs doivent se déplacer en groupe de quatre ou plus. Plus de renseignements sous la section Randonnée au pays des ours.

**Alerte COVID-19**

Veillez noter que certains services et installations destinés aux visiteurs ne sont peut-être pas accessibles.

Consultez le site Web [Web pc.gc.ca/glacier](http://pc.gc.ca/glacier) pour obtenir des mises à jour.

# Guide sur le Col-Rogers

Classé comme lieu historique national en 1971, le Col-Rogers s'étend sur 45 km le long de la Transcanadienne, qui serpente jusqu'au cœur du parc national des Glaciers. Pour en savoir plus sur la région, visitez ces points d'intérêt.



**CENTRE DE LA DÉCOUVERTE DU COL-ROGERS**

Destiné aux familles, il s'agit d'un centre d'information pour les visiteurs du parc national des Glaciers et du lieu historique national du Col-Rogers. Le bâtiment est une reproduction d'un ancien paravalanche ferroviaire. À l'intérieur se trouvent un théâtre et des expositions sur les avalanches, la faune et l'histoire du secteur.



**AIRE DE PIQUE-NIQUE DU SOMMET DU COL-ROGERS**

Dégourdissez-vous les jambes au deuxième plus haut point de la Transcanadienne. Un monument et un jardin commémoratifs racontent l'histoire des triomphes et des tragédies qui ont marqué la première route transcontinentale du Canada. Vous trouverez aussi quatre tables de pique-nique sur place.

**HISTOIRE DU COL-ROGERS**

Considérée comme impénétrable par les explorateurs européens à l'époque, la chaîne Selkirk était franchie et utilisée par les peuples autochtones depuis des milliers d'années.

Au début des années 1880, le major A.B. Rogers organise plusieurs expéditions dans le but de trouver un chemin afin que la voie ferrée puisse traverser la chaîne Colum- bia. Avec l'aide et le savoir des Autochtones, un chemin a été trouvé.

Le chemin de fer liait ainsi la jeune nation du Canada d'un océan à l'autre. En 1962, la Transcanadienne a été ouverte en suivant le même chemin. Des millions de gens empruntent maintenant ce magnifique corridor chaque année.

# Randonnée au pays des ours



Le parc national des Glaciers abrite des ours noirs et des ours grizzlis, et ceux-ci ont besoin d'espace pour vivre en santé. C'est pourquoi certains secteurs du parc sont interdits aux visiteurs. Des restrictions sont imposées dans certains secteurs si la présence d'ours y est élevée. Voir **Les humains et la faune** (au verso) pour des conseils sur la randonnée au pays des ours.

**RESTRICTIONS LIÉES AUX GROUPES DE QUATRE**

S'il y a plusieurs rencontres avec des ours dans des secteurs précis, Parcs Canada pourrait imposer aux randonneurs de se déplacer en groupes d'au moins quatre personnes. La loi exige que les randonneurs se déplacent en groupes serrés d'au moins quatre adultes (douze ans et plus). Les recherches indiquent qu'il est très peu probable que les ours grizzlis attaquent ou fassent semblant de charger un groupe de cette taille. Ce règlement protège les randonneurs et les ours.

**SENTIER DU COL-BALU**

Du 15 juillet au 30 septembre de chaque année, l'obligation de se déplacer en groupes d'au moins quatre personnes est automatiquement en vigueur. Pour de plus amples renseignements, visitez [parcsCanada.gc.ca/glaciers-bulletins](http://parcsCanada.gc.ca/glaciers-bulletins).

